

# La filière rizicole de Guyane

**NUMERO 11** 

**SEPTEMBRE 2003** 

La Guyane est le seul département d'outre-mer à cultiver le riz. Cette activité représente 20 % de la valeur ajoutée agricole et 12 % des revenus à l'exportation. Bien qu'elle ne se soit développée que depuis une vingtaine d'années, elle couvre 90 % des besoins locaux alors que plus des deux tiers de la production sont exportés. Elle représente 10 % des exportations de riz de l'Union Européenne.

La Guyane dispose de divers atouts pour cette culture. En plus de la disponibilité de l'espace et de la proximité des marchés d'exportation, elle a pu bénéficier d'un aménagement dont le coût a été pris en charge par l'Etat. Par ailleurs, elle profite d'un climat qui lui permet de réaliser un riz long, produit deux fois par an, dont la qualité est particulièrement prisée. Cependant, la filière souffre d'importants problèmes financiers qui rendent difficile l'activité des sociétés rizicoles.

# 1- Structuration de la filière rizicole

### Une filière récente

Bien que le riz soit cultivé depuis environ deux siècles en Guyane, il ne s'est réellement développé qu'à partir de 1982, avec les débuts de la riziculture irriguée et l'importation du Surinam, dans la commune de Mana, de techniques de poldérisation par deux exploitants privés: la société agricole de Mana (SAM) et la SA Van Uden Frères. Avec une surface exploitée de 1 850 ha, ces deux sociétés représentaient en 1988 la totalité de la production rizicole guyanaise. Sur la base d'une étude qui montrait un potentiel d'aménagement d'environ 7 000 ha sur la rive droite de la Mana, un plan de développement fut engagé par les pouvoirs publics à partir de 1988, prévoyant notamment la réalisation d'un périmètre irrigué de 5 800 ha, achevé en 1993. Cette infrastructure a permis l'installation de quatre nouveaux producteurs entre 1989 et 1993. Toutefois, les sociétés rizicoles ont rapidement rencontré d'importantes difficultés financières, qui ont abouti à une restructuration de la filière en 1995 et à la disparition de deux sociétés.

L'impact de la riziculture irriguée sur la production locale a été très important. En effet, avant 1982, la production de riz en Guyane avoisinait 700 tonnes par an. Celle-ci est passée à près de 8 000 tonnes dès 1985 et 14 300 tonnes en 1988, avant d'atteindre un maximum de 28 500 tonnes en 1991, grâce à une progression parallèle des surfaces mises en cultures et des rendements.

#### Les opérateurs

Quatre sociétés assurent actuellement l'exploitation du riz guyanais :

- CAMA: Compagnie Agricole de Mana, du groupe BOURDILLON qui dispose en Guadeloupe d'une unité de blanchiment du riz qui traite pour partie la production guyanaise,
- CROG: Compagnie Rizicole de l'Ouest Guyanais, à capitaux majoritairement espagnols,
- SOGURIZ : Société Guyanaise du Riz, à capitaux majoritairement français,
- SAM : Société Agricole de Mana, qui dispose d'un système hydraulique indépendant du polder de Savane Sarcelle, pris en charge par l'ASAH.

D'autres acteurs complètent l'organisation de la filière :

- ASAH: Association Syndicale d'Aménagement Hydraulique, qui fonctionne comme une collectivité locale. Elle prend en charge la réalisation et l'entretien des aménagements hydrauliques desservant la partie orientale du polder sur la rive droite de la rivière Mana,
- COCEROG : Coopérative des Céréales et des Oléagineux de l'Ouest Guyanais, qui produit les semences afin d'approvisionner les quatre riziculteurs,
- CIMARIZ: Structure de transformation (groupe BOURDILLON). Elle est issue de la fusion entre la SICARIZ (stockage et séchage du paddy) et la CIMA (Compagnie Industrielle de Mana: décorticage du riz).

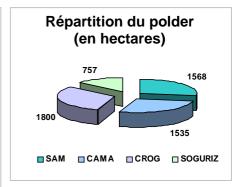
1

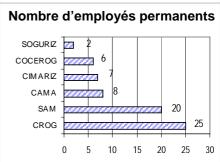
## Les moyens de production et le foncier

La totalité de la production se situe sur le polder de Mana, au Nord-Ouest du département. La surface globale dédiée aux exploitations dépasse les 5 800 hectares. A l'exception de la SAM, toutes les sociétés se situent sur la rive droite de la Mana (Polder Savane Sarcelles de 4 700 hectares). Les sociétés sont propriétaires de la majeure partie de leurs équipements, mais pas des terrains qui appartiennent à l'Etat. Toutefois, une opération de cession des terrains aux quatre riziculteurs, à la COCEROG et à l'ASAH est en cours. Même si les dossiers se situent aujourd'hui à des niveaux différents d'avancement, cette opération devrait aboutir d'ici 1 à 2 ans.

## L'emploi

Toutes les sociétés externalisent la majorité de leurs activités de production (préparation du sol, récolte, semis, fertilisation et traitements). La main d'œuvre dans cette filière est majoritairement d'origine surinamaise. Elle comprend 68 employés permanents (hors sous-traitance) au sein des entreprises de production et de transformation. Le nombre de saisonniers varie selon les cycles, de 1 à 15 personnes par récolte et par société.

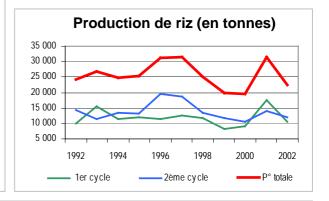




# 2- La production du riz

# Cycles de production

Deux cycles de production sont réalisés par an sur le polder, dont la durée varie entre 105 et 125 jours. Pour le premier, les parcelles sont travaillées en profondeur en octobre - novembre, les sols étant secs en cette période de fin de saison sèche. Les semis ont lieu courant décembre et la récolte s'effectue entre mars et avril de l'année suivante. Pour le second cycle, le semis a lieu avant le 30 juin et la récolte se déroule entre le 15 septembre et le 15 novembre de la même année. Durant ce cycle, la saison des pluies limite le travail des sols.



Malgré d'importants progrès techniques, les riziculteurs ne sont pas encore parvenus à stabiliser leur production au cours des dix dernières années. La hausse régulière constatée jusqu'en 1992 a été suivie de quatre années de stagnation, puis d'une reprise en 1996. De 1997 à 2000, la production totale est tombée en dessous de 20 000 tonnes en raison de mauvaises conditions climatiques. De bons résultats ont été enregistrés en 2001, mais ne se sont pas renouvelés en 2002. La production du premier semestre 2003 est par contre en augmentation.

## Types de riz cultivés

Le riz cultivé en Guyane est un riz irrigué répondant au standard commercial « surinam ». Les diverses variétés de riz cultivées sont inscrites sous les noms suivants : le *Couachi*, le *Tolima*, le *Maroni<sup>l</sup>*, le *CIR*<sup>2</sup>, le *Savane Sarcelles* et le *Jasmine* (riz parfumé). Ces variétés ont été sélectionnées par le CIRAD<sup>3</sup> et correspondent à du riz long (*type indica*) très prisé par les consommateurs.

#### Conditions de réussite des cultures

Les conditions de réussite d'un cycle tiennent essentiellement aux conditions climatiques. L'ensoleillement joue un rôle primordial puisqu'il permet la photosynthèse. En revanche, une trop forte pluviométrie rend les pistes difficilement praticables et les récoltes laborieuses. Les pluies tendent à fragiliser le paddy et empêchent le travail des moissonneuses. A noter que le polder de Mana reçoit environ 2 mètres d'eau par an (contre 3,5 m à Cayenne). Les températures variant peu, elles facilitent la production. La faiblesse des vents constitue un autre élément favorable pour le développement des grains.

<sup>1</sup> Le *Maroni* et le *Cir* sont deux variétés très prisées par les riziculteurs du fait de leurs hauts rendements. Le *Couachi*, le *Tolima*, le *Maroni* et le *Cir* ont été obtenues sur Mana par le CIRAD à partir de croisements.

<sup>2</sup> La procédure d'inscription de la variété CIR est en cours.

<sup>3</sup> Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

#### Maladies et besoins de traitements

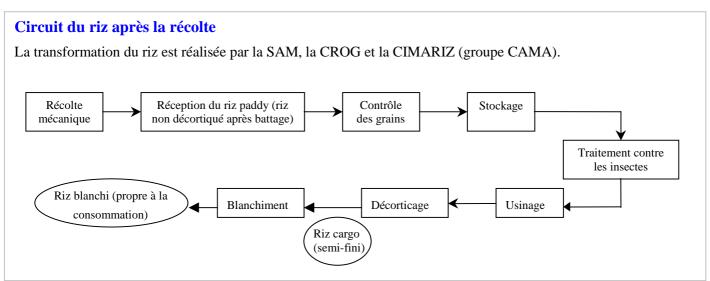
Le riz guyanais doit faire face à divers ravageurs et maladies qui peuvent engendrer des pertes allant jusqu'à 50 % du niveau des rendements au champ et à l'usinage. Les principaux insectes nuisibles sont les mouches mineuses, les foreurs de tiges, les punaises piqueuses de grains, les chenilles défoliatrices ainsi que le Tribollium, le Silvain et le Charançon. Les principales maladies recensées sont l'helminthose et la pyriculariose, cette dernière touchant principalement le riz Jasmine. Le CIRAD et la SPV/DAF<sup>4</sup> mènent actuellement des travaux de recherche visant à réduire le nombre de traitements<sup>5</sup> par campagne. En cas de succès, le gain économique serait important.

La lutte contre les mauvaises herbes constitue également un enjeu majeur pour la filière, notamment l'élimination du riz sauvage ou riz rouge. Deux méthodes peuvent être employées pour l'éradiquer des parcelles : une méthode mécanique, qui prévoit la réalisation d'un faux semis puis de laisser la parcelle en jachère pendant tout un cycle. L'autre méthode consiste à produire des semences certifiées, garantissant la quasi absence de riz sauvage. Tel n'est pas le cas pour l'instant, la qualité insuffisante des semences employées constituant la principale raison du développement du riz sauvage.

## Une culture exigeante

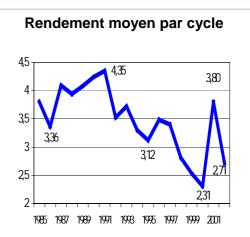
En raison du climat, et des contraintes phytosanitaires, la culture sur le polder nécessite de multiples interventions. Le drainage permet d'assainir les sols trop humides par un système d'écoulement de l'eau en saison des pluies. Il permet également de vider les parcelles en eau lors de l'utilisation de la technique du faux semis. L'irrigation des parcelles est en revanche nécessaire en période de sécheresse<sup>6</sup>. Les apports en fertilisants permettent d'accroître la qualité du sol et donc d'augmenter la capacité de production par unité de surface. Enfin, le nivellement lisse le terrain afin d'éviter une hauteur d'eau non uniforme sur les parcelles.

# 3- La transformation et la commercialisation du riz



#### **Rendements**

Les exploitants ne parviennent pas à ensemencer la totalité des surfaces (actuellement 4 500 hectares sur les 5 800 hectares disponibles). Les rendements se dégradent au fil des années et sont inférieurs aux objectifs initiaux de 4,2 tonnes par hectare et par cycle : ils atteignent 3,5 t/ha/cycle en moyenne sur les 17 dernières années (1985-2002). Rappelons que le rendement moyen mondial<sup>7</sup> était de 3,7 tonnes par campagne en 1997. Cette faible performance est notamment imputable à une gestion insuffisante de l'eau, au développement du riz sauvage et aux importantes attaques parasitaires difficiles à enrayer par des produits phytosanitaires, homologués en Europe, mais peu adaptés aux zones équatoriales.



<sup>4</sup> SPV : Service de la Protection des Végétaux / DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt.

<sup>5</sup> La surveillance des insectes est primordiale durant les 40 premiers jours. Après cette date, on considère que la plante est capable de se défendre seule.

<sup>6</sup> Un canal relié à la rivière Mana et trois vis de relevage permettent l'amenée d'eau dans le canal principal.

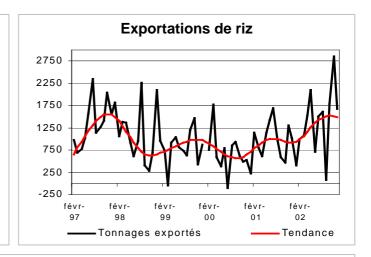
<sup>7</sup> Source: statistiques Agreste.

Sensibles aux problèmes environnementaux, les normes européennes interdisent en effet l'utilisation de certains produits plus efficaces. Par conséquent, la Guyane apparaît pénalisée par rapport à d'autres pays producteurs (notamment le Surinam voisin).

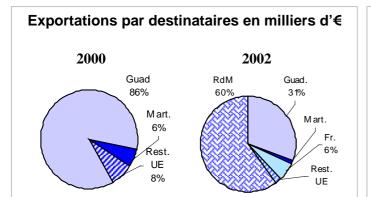
Bien que la baisse des rendements a été compensée par une amélioration significative du taux de transformation<sup>8</sup> qui aurait progressé de 45 % à 55 % ces dernières années, les frais de production (entre 915 et 1 070 €par hectare) ne sont couverts qu'à partir d'une récolte de 3 tonnes/ha/cycle, sous réserve d'une surface minimale récoltée d'environ 1 000 ha. Or, depuis 1998, tous les rendements se situent en dessous de ce seuil (excepté pour l'année 2001).

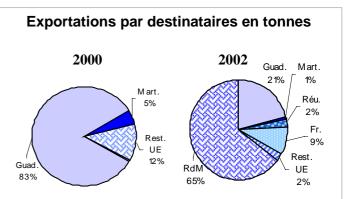
#### **Commercialisation**

Grâce au développement des cultures intensives au début des années 80, la Guyane est aujourd'hui autosuffisante en riz avec une consommation moyenne par habitant de 45 kg/an, soit un besoin de 7 000 tonnes de riz blanchi. La production locale (dont environ 35 % est consommée dans le département) couvre 90 % des besoins du département. C'est la CROG qui se charge de commercialiser à l'export la majorité de la production excédentaire, avec la contrainte d'offrir sur ce marché très concurrentiel une production de bonne qualité égale dans le temps.



La commercialisation est répartie entre le marché local, les marchés antillais, les marchés latino-américains et l'Union Européenne (principalement l'Espagne et, dans une moindre mesure, l'Italie). La Guadeloupe, qui était encore le principal destinataire des exportations de riz guyanais en 2000, ne représente plus en 2002 que 21 % des achats en tonnage et 31 % en valeur. Les Antilles ainsi que l'Union Européenne ont donc un poids de plus en plus faible dans les exportations de riz. Désormais, la majeure partie de la récolte est exportée hors de l'Union Européenne, principalement vers la Colombie et plus récemment vers le Brésil où le marché potentiel est susceptible d'absorber l'ensemble des surplus produits sur le polder.





#### Les aides

## • Aide à la production :

Les producteurs bénéficient d'aides à la production financées par le FEOGA<sup>9</sup>. Elles tendent à compenser la diminution des prix d'intervention sur les céréales de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). En 2002, 1 551,6 milliers d'€ ont ainsi été alloués pour une surface moyenne de 3 924 hectares par cycle. Le montant de ces aides représentait en 2000 environ 15 % du CA des entreprises du secteur.

#### Aide POSEIDOM :

L'Union Européenne appuie également financièrement la commercialisation, vers les Antilles françaises, du riz récolté en Guyane, dans la limite de 8 000 tonnes d'équivalent riz blanchi par an. En 1995, cette mesure a été complétée par une aide du même type visant à faciliter la commercialisation vers le reste de l'Union Européenne, dans la limite de 4 000 tonnes d'équivalent riz blanchi. A ce titre, 194,6 milliers d'€ont été alloués en 2002, contre 510 milliers d'€en 2001, en raison de la baisse des exportations vers les Antilles.

<sup>8</sup> Quantité de riz blanc fourni par tonne de riz paddy.

#### • Aides à l'investissement :

Le FEOGA, dans le cadre du DOCUP 2000-2006, est régulièrement mis à contribution pour financer en partie des investissements sur la filière. L'installation récente d'équipements de séchage et de blanchiment a ainsi été financée à hauteur de 50 % par des fonds communautaires pour un coût total de 1,5 million d'€ De même, d'importants travaux concernant le recul du drain principal sont programmés pour un coût de 3 millions d'€: l'Etat devrait les prendre à sa charge en totalité.

# 4- Analyse financière du secteur

#### Accumulations de difficultés

La filière rizicole guyanaise doit faire face à divers problèmes :

- les coûts de production sont importants : intrants (engrais, pesticides, insecticides) et main d'œuvre, impliquant un point d'équilibre élevé à 3 tonnes par hectare,
- les coûts de commercialisation sont également élevés : manque d'infrastructures portuaires, coût de transport,
- les traitements phytosanitaires sont peu adaptés aux conditions de production en Guyane, expliquant pour partie la baisse constante des rendements.
- Plus globalement, la filière souffre d'une insuffisante organisation à tous les échelons de la production.

La filière doit par ailleurs faire face à des risques de pertes de surfaces dans le polder. En effet, le banc de vase, qui protège l'infrastructure des dégradations de la houle, se déplace de 1 500 mètres par an le long du littoral. Ce mouvement expose maintenant les parcelles les plus à l'est à des incursions d'eau marine, qui dégraderaient définitivement les parcelles. Pour remédier à ce problème, des travaux de restructuration sont en cours. Le projet consiste à déplacer le canal principal de drainage de 600 m à l'intérieur du polder afin de le protéger. Cette intervention générera une perte de 500 hectares, soit 10 % du terrain, qui pourrait toutefois être compensée en partie par l'attribution d'une parcelle d'environ 200 ha qui est encore aujourd'hui non attribuée.

# Une situation financière fragile

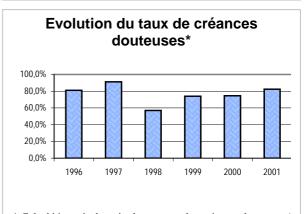
Depuis sa création, le polder de Mana a connu trois vagues d'investisseurs. Malgré la restructuration réalisée en 1995, l'ensemble de ces sociétés connaît d'importants problèmes financiers.

La filière rizicole guyanaise, se retrouve aujourd'hui avec une structure financière fortement déséquilibrée. En effet, les fonds propres nets sont devenus négatifs en 2000 alors qu'ils dépassaient 4 millions d'€en 1998. Cette évolution s'explique par l'accumulation de pertes enregistrées sur les exercices antérieurs.

De même, le fond de roulement est passé de 2,8 millions d'€en 1998 à -2,9 millions d'€ en 2000. Cette dégradation de la situation financière des producteurs de riz a conduit leurs actionnaires à apporter des ressources nouvelles sous la forme de comptes courants pour un total de plus de 5,5 millions d'€ entre 1997 et 2000. Cette intervention massive explique que la trésorerie nette ne se soit pas fortement dégradée sur la période. Par ailleurs, il convient de souligner que les dettes fiscales et sociales se sont accrues de plus de 46 % entre 1997 et 2000.

Enfin, en 2000, le montant des risques bancaires s'élève à 19,4 millions d'€, dont 13 à court terme et 6,4 à moyen terme. Sur ce total, 14,5 millions d'€ étaient considérés par la place financière en 2000 comme des créances compromises, soit environ les trois quarts du total.

# Fonds de roulement net global (FRNG) (en milliers d'€) 4000 2803 2000 -2000 -2859 1997 1998 1999 2000

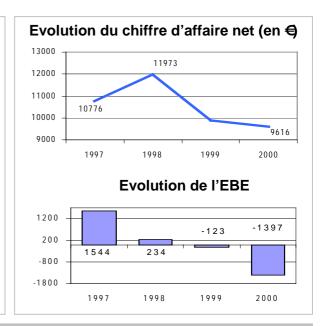


\* Calculé à partir du ratio du montant des créances douteuses / montant des risques (sauf hors bilan).

#### Une rentabilité obérée

Le chiffre d'affaires net de ces six sociétés a diminué de plus de 10 % entre 1997 et 2000, alors que les quantités produites sont restées stables. Cette évolution est principalement imputable à la dégradation des marchés. Trois des sociétés ont enregistré une baisse particulièrement importante de leurs ventes sur la période, supérieure à 30 %.

En 1999, la valeur ajoutée est devenue négative de même que l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE). Ceci témoigne de l'ampleur de la crise que traversent les sociétés rizicoles depuis la fin des années 90. Si la filière réalisait déjà des pertes en 1997 (-442 K€), elle parvenait toutefois à dégager une capacité d'autofinancement positive de 720 K€ Tel n'était plus le cas en 2000, puisque le résultat net et la capacité d'autofinancement (CAF) étaient tous deux fortement négatifs.



# 5- Evolution récente et perspectives de la filière rizicole

#### **Derniers résultats**

Contrastant avec la période 1997-2000, l'année 2001 s'est caractérisée par de bons résultats. En effet, la production a connu un net redressement puisqu'elle s'est accrue de plus de 60 % en un an. Elle se chiffre ainsi à 31 544 tonnes pour les deux cycles, avec un rendement moyen de 3,8 tonnes/ha. Toutefois, cette performance n'a pu être reproduite en 2002 puisque le rendement moyen est retombé en dessous de 3 tonnes/hectare. Ce résultat décevant est imputable aux mauvaises conditions climatiques (forte pluviométrie). Enfin, l'année 2003 a bien débuté puisque la production du premier cycle 2003 s'est accrue de 32,5 % en glissement annuel, avec un rendement moyen de 4,29 tonnes/ha.

## Un potentiel inexploité

La filière rizicole guyanaise se trouve aujourd'hui dans une position délicate, au point que son avenir est aujourd'hui compromis si aucune action n'est entreprise.

Pourtant, les professionnels locaux du secteur s'accordent sur le fait qu'un potentiel de production est à ce jour inexploité. Ils estiment toutefois qu'un développement pérenne de la filière ne pourra se faire sans que les différents acteurs parviennent préalablement à un niveau d'entente et de concertation permettant de garantir l'intérêt commun. La redynamisation de la COCEROG apparaît à ce titre une priorité, car la filière doit pouvoir s'appuyer sur des semences de qualité, l'une des premières conditions des rendements futurs. Une concertation s'avère également indispensable s'agissant de la gestion de l'eau.

Une fois cette étape de structuration franchie, des solutions techniques à certains problèmes rencontrés, actuellement à l'étude, pourraient être mises en pratique pour engager la filière sur une voie de développement. Ces solutions concernent par exemple les itinéraires techniques ou les traitements phytosanitaires. Enfin, des investissements pourraient être réalisés dans des capacités de transformation et de stockage, aujourd'hui insuffisantes, afin de relocaliser en Guyane le maximum de valeur ajoutée.

La filière bénéficie aujourd'hui d'une conjonction de facteurs favorables pour inverser la dynamique de dégradation qui a prévalu ces dernières années. Le souhait de travailler ensemble, le bénéfice d'un important capital de compétences techniques et la volonté de l'Etat d'accompagner ce secteur devraient permettre d'insuffler une nouvelle énergie à la filière rizicole.

Cette étude sur la filière rizicole de Guyane a été réalisée à partir d'entretiens auprès des sociétés participant à la culture de cette céréale. Elle s'est également appuyée sur des documents provenant de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer (ODEADOM) et de la Compagnie Rizicole des Antilles Françaises (CRAF).

L'analyse financière a été réalisée à partir de documents comptables (bilans et comptes de résultats), extraits de la Centrale des bilans de l'IEDOM, sur les exercices 1997 à 2000 et de ratios de gestion retraçant les performances des entreprises concernées.

Rédaction : Service des Etudes (F. NOUET et S. MARTIN)

Achevé d'imprimer le 8 septembre 2003 Directeur de la Publication : M. JACQUIER Responsable de la rédaction : D. GREBERT